

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé, lors de précédentes réunions, de procéder à l'aménagement d'aires de circulation et de parkings extérieurs près de la Maison des Jeunes.

L'appel à la concurrence a permis d'obtenir le meilleur prix par la Société Anonyme des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre dont le siège social est à PARIS 5ème 23, rue Broca, dont le devis s'élève à 47 345,76 F. TTC.

Il y aurait donc lieu de passer un marché de gré à gré avec cette entreprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le devis de 47 345,76 F. présenté par la S.A. des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre 23, rue Broca à PARIS 5ème, pour l'aménagement d'aires de circulation et de parkings extérieurs près de la Maison des Jeunes, est accepté,
- le Maire est autorisé à signer un marché de gré à gré avec cette entreprise,
- des crédits suffisants sont inscrits aux budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1974 article 2309 programme 24.